



Principes généraux de l'accueil

Accueil des Primo-Arrivants

- Mettre en place une politique d'accueil régionale structurée de primo-arrivants qui dépasse la logique du seul soutien à un certain nombre d'initiatives ou d'actions au profit de la mise en place d'une politique intégrée et multidimensionnelle
- Viser un large public
- Profiter de l'expérience de la politique d'inburgering telle que développée à Bruxelles
- Au vu de ce qui précède, mettre en place le dispositif suivant :
 1. Un accompagnement individuel tout au long du processus
 2. Le suivi d'un cours de langue (F-NL)
 3. La participation à des modules d'information/formation « orientation au sein de la société »
 4. Une orientation professionnelle (travail individuel et en groupe) pour les demandeurs d'emploi

Enseignement du Français Langue étrangère

- Reconnaître clairement la spécificité du FLE par rapport à l'alphabétisation.
- Réaliser un état des lieux de la situation du FLE au niveau bruxellois
- Instaurer un cadre de référence commun à l'ensemble des opérateurs de FLE
- Mettre en place un cahier de charges FLE
- Mettre en place un dispositif de coordination du Français langue étrangère au niveau bruxellois
- Étendre le système de la validation des compétences au FLE

Traduction et d'interprétariat en milieu

- Reconnaître la traduction et l'interprétariat en milieu social en tant qu'instrument indispensable d'une politique d'intégration qui respecte la diversité et l'égalité des chances
- Reconnaître et financer les services régionaux de traduction et d'interprétariat en milieu social
- Soutenir le développement de l'offre de traduction et d'interprétariat en milieu social



Synthèse des revendications

Droit au logement

- Pour une réelle application du « droit au logement »
- Lutter contre la discrimination en matière de logement
- Aider les familles à accéder à un logement définitif via l'acquisition
- Diminuer la T.V.A. de 21 % à 6 % pour la construction de logements neufs à caractère social
- Augmenter le nombre de logements sociaux de grande taille pouvant accueillir des familles nombreuses
- Contrôler les loyers dans le secteur privé
- Créer un fonds fédéral de garanties locatives et pénaliser les propriétaires qui ne respectent pas l'imposition de la loi de placer la garantie locative sur un compte bancaire bloqué
- Créer un nombre plus important de logements d'urgence

Marchés de l'emploi régionaux

- Favoriser l'accès officiel au marché du travail pour les travailleurs migrants séjournant déjà en Belgique, mais ne possédant pas de titre de séjour.
- Améliorer la coordination entre les administrations
- Renforcer le rôle des institutions régionales d'étude du marché de l'emploi

Équivalence de diplômes

- Augmenter le personnel de l'administration des équivalences d'enseignement supérieur afin de garantir la qualité du service et la mission de service public.
- Organiser, chaque année, par l'administration des journées d'information à l'intention des services relais.
- Réduire les frais de 124 euros à 5 euros pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale, de l'aide sociale (financière ou matérielle) ou d'un revenu de remplacement.
- Mettre en place un mécanisme permettant de joindre ultérieurement au dossier des documents jugés utiles.
- Ne pas faire du mémoire une pièce essentielle du dossier si les études étrangères n'en nécessitent pas.
- Reconnaître automatiquement les équivalences données par la Communauté flamande dès que les frais d'introduction de dossier sont payés.
- Améliorer la pratique des « équivalences de niveau » et mettre en place un mécanisme d'indication de niveau.
- Instaurer une procédure spécifique pour les dossiers étrangers non UE et supprimer les limites mises aux équivalences de diplômes non européens;
- Réduire les délais de procédures et restituer (sur demande) les documents non scolaires gardés par l'administration (extrait d'acte de naissance, traductions jurées).
- Supprimer les équivalences provisoires liées au statut des personnes.